

# Notaires DUPUIS et Associés SRL Rue des Déportés, 2B à Gosselies

RPM Charleroi : 0784.897.967- TVA BE : 0784.897.967 TÉL. (071) 35.35.15 - FAX (071) 35.38.67 Gestionnaire des mises en vente : ES Alison – 0470/99.77.13 alison.es.352489@belnot.be

### **OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT**

<u>Le/les soussigné/s :</u>
NOM: PRENOM: ADRESSE: MAIL: TEL:
Déclare faire <b>offre irrévocable d'acquérir</b> au prix de <b>€,</b> pour l'immeuble suivant :
VILLE DE CHARLEROI - 23ième division GOSSELIES - Article 96 Une maison d'habitation, sise Rue du Spinois 77, cadastrée ou l'ayant été selon extrait cadastral récent section A numéro 0096CP0000, pour une contenance de deux ares trente centiares (02 a 30 ca). Revenu cadastral : 356,00€.
L'offrant déclare avoir été informé que toute surenchère doit être d'un montant minimum de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 €), à défaut la surenchère ne pourra être prise en compte.
DROITS D'ENREGISTREMENT (cocher) L'offrant déclare :  ☐ Souhaiter solliciter l'abattement et la réduction des droits d'enregistrement une fois le revenu cadastral de la parcelle vendue fixé
☐ Ne pas solliciter l'abattement ni la réduction des droits d'enregistrement.
CONDITION SUSPENSIVE (cocher)  L'acquéreur fait offre <b>ferme</b> c'est-à-dire sans condition suspensive d'octroi de crédit (même s'il est évidemment libre de faire un crédit partiel ou total).
<ul> <li>□ L'offrant fait offre sous réserve d'obtention de crédit qui sera demandé auprès de l'organisme de son choix.</li> <li>→ La condition suspensive de crédit ne pourra porter au maximum que sur le montant du prix d'achat et est valable pour une durée de 4 semaines à partir de la signature du compromis de vente.</li> </ul>

# **DUREE**

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de **15 jours calendrier**. L'offrant reconnait parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente et oblige l'offrant irrévocablement à signer la promesse de vente et l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais dans les délais ci-avant.

condition suspensive d'octroi de crédit) à une offre supérieure mais conditionnée.

# CERTIFICAT PEB

Un certificat de performance énergétique se rapportant au bien, objet de la présente vente, a été établi, par la société CERTINERGIE le 06/01/2024.

Le bien est catégorisé en classe « E », pour une consommation spécifique d'énergie primaire estimée à 399 kilowattheures du mètre carré par an.

#### **PAIEMENTS**

Si son offre est acceptée, l'offrant s'engage à payer une garantie d'un montant forfaitaire égal à **5%** du prix ci-avant le jour de la signature de la promesse de vente.

L'offrant s'engage à payer le solde du prix et les frais ordinaires stipulés ci-avant au plus tard le jour de la signature de l'acte notarié de vente qui aura lieu dans les quatre mois de la signature de la promesse de vente.

# **CONDITIONS SPECIALES**

Le propriétaire déclare n'avoir pas connaissance de servitude ou condition particulière.

## SITUATION CADASTRALE

Le propriétaire garantit qu'il n'a pas fait des travaux dans le bâtiment prédécrit qui soient de nature à en modifier le revenu cadastral. Il certifie également qu'il n'a pas connaissance qu'une procédure de modification de ce revenu cadastral soit en cours actuellement.

## **OCCUPATION**

L'offrant aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la jouissance par la prise d'occupation réelle.

#### **ACCEPTATION**

En fonction, l'offrant sera averti le cas échéant de l'acceptation de son offre par les notaires DUPUIS et Associés, par e-mail.

Il reconnait expressément que l'envoi d'un mail confirmant l'acceptation de son offre par le vendeur emporte ratification de la présente offre et l'oblige à acquérir le bien aux conditions reprises dans le présent document.

#### **DELAI DE TROIS JOURS**

En cas de notification d'une offre supérieure, l'offrant reconnaît qu'il disposera d'un délai de trois jours ouvrables pour déposer une nouvelle offre et que, à défaut de l'avoir fait dans ledit délai, il pourra être considéré comme ayant renoncé à son acquisition et le vendeur pourra accepter une autre offre.

#### FRAIS D'ACHAT

Si son offre est acceptée, l'offrant s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat.

L'acquéreur reconnaît avoir visité le bien vendu et dispense le vendeur d'en fournir plus ample description dans la présente convention.

### CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'offrant déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques, sans garantie des vices apparents ou cachés.

#### PREUVE DE LA REALITE DES OFFRES

L'offrant autorise le notaire chargé de la vente du bien prédécrit à révéler son identité, après la réalisation définitive de cette vente, tant à la personne qui a fait la plus élevée qu'aux amateurs évincés par celleci.

Fait à , le / /2024.

Signature(s) acquéreur(s):